



LE JOURNAL DU DÉTAILLANT

Revue de la Fédération des Détaillants en Chaussures de France

Septembre 2020 - numéro 39

- Assemblée générale le 7 septembre dans nos locaux -

Édito



**La Présidente Sandrine
Garcin-Lacotte**

Chers Adhérentes, Adhérents. Que de choses ont changé depuis notre dernier numéro ! Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des membres du bureau qui ont travaillé chaque jour du confinement avec foi et sans manquer à l'appel. Les membres du bureau de la FDCF ont œuvré solidairement afin de trouver des solutions utiles à tous. Nous étions, comme vous chers amis, dans l'incertitude, ayant peur du lendemain et regardant hagards notre argent durement gagné s'envoler.

Il fallait agir vite pour trouver ces solutions,

nous nous sommes donc imposés dans des réunions qui jusqu'à présent nous était inconnues.

Avec l'aide des confédérations CDF, CDCF et CPME, nous avons été conviés à de nombreuses réunions que nous nous partageons, le bureau et moi, en visio-conférence. Les pouvoirs publics nous ont donc écoutés pour répondre dans un second temps à nos demandes dont certaines ont porté leurs fruits.

Toutes nos actions ont été publiées chaque jour sur notre site web ainsi que sur Facebook.

Pour l'avenir de notre profession, j'ai de plus en plus besoin de votre participation. Les pouvoirs publics ne nous écoutent qu'avec des preuves concrètes en provenance du terrain. Ils ont donc besoin de nous tous.

Gardez, chers chausseurs, votre identité, votre dévotion, cette volonté infaillible de ne jamais baisser les bras. C'est votre arme aujourd'hui et certes depuis toujours, simplement aujourd'hui nous sommes davantage considérés et entendus par les instances de l'État. Les TPE/PME sont de plus en plus écoutées, alors profitons-en ! Je n'hésiterai donc pas à vous faire intervenir en direct, pour prendre la parole par moments.

Je suis à votre écoute, mais je ne suis pas toujours facile à joindre, alors n'hésitez pas à me laisser un message vocal ou un texto de préférence.

De l'argent va être injecté pour l'emploi des jeunes, la formation est au cœur de la volonté politique, ce qui ouvre des opportunités dont il ne faut pas hésiter à profiter !

Je vous retrouve à notre assemblée du 7 septembre. Portez-vous bien, faites attention à vous. J'ai confiance en vous, vous ne vous laisserez jamais abattre !

Votre dévouée présidente de la FDCF, Sandrine Lacotte

Sommaire

- 2 Synthèse de nos actions durant les deux mois de confinement
- 8 FDCF : Les avantages d'adhérer
- 9 Chez royer, la politique commerciale de Kickers en question
- 10 Un entretien avec Francis Palombi, président de la CDF
- 12 Découvrez notre site et venez échanger sur notre page Facebook

Cellule de crise et plan d'action à venir

Il y a un peu plus d'un an, nous fêtons les 100 ans de notre fédération, tournés vers un avenir que nous savions compliqué mais avec la ferme conviction d'aller de l'avant en engageant la mutation de nos points de vente vers plus de numérique (click & collect, etc).

Après le très pénible épisode des « gilets jaunes », nous pensions toucher le fond... Eh bien non !

La fin d'année, avec sa succession de grèves, de manifestations massives et mouvementées, a eu raison de ce qu'il pouvait rester de nos trésoreries.

Mais le pire était à venir. L'impensable et imprévisible « fermeture administrative » (où sanitaire) de deux mois !!! Et une question, comment faire face ? ...

Dès le premier jour, la FDCF a mis en place une cellule de crise Covid-19, composée de 8 détaillants appartenant au bureau. Pendant trois mois, celle-ci s'est réunie par conférences téléphoniques 3 fois par semaine. Vous trouverez dans ce numéro le compte rendu de nos actions. On peut toujours faire plus et mieux, mais pour ma part je suis fier du travail accompli avec mes confrères de la commission, pleinement investis malgré leurs propres difficultés. Quelques « post » souvent anonymes et outranciers ne nous ont pas déstabilisés, et nous avons fait face comme vous tous. Quelle tristesse de savoir que certains ne se relèveront pas !

Face au désastre, nous devons prévoir l'avenir, enfin de ce que l'on peut en savoir ! C'est le sens de notre courrier au ministre de l'Économie et à sa secrétaire d'État. Volontairement, nos demandes sont ciblées : reculer les dates de soldes hiver de façon pérenne et le sujet, récurrent, des baux commerciaux.

Le 7 septembre prochain, notre A.G. se déroulera exceptionnellement dans nos locaux à Paris. Nous effectuerons le débriefing de cette période et nous mettrons en place notre plan d'action pour 2021. Les détaillants ayant des idées constructives sont les bienvenus, c'est aussi le sens de notre engagement.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. » Saint Exupéry.

Jean-Pierre GONET, Secrétaire Général de la FDCF

Synthèse de nos actions durant - au 10 juin 2020

Dès le **18/03** par **courrier au Premier ministre** et à la secrétaire d'État au Commerce :

● **Concernant les salaires et charges sociales :**

- **Dégrèvement total des charges sociales et patronales pendant la durée de la fermeture, sans perte de droits, notamment pour la retraite des salariés.**

● **Concernant les loyers et charges :**

- **Demander la suspension des baux commerciaux pendant la période de fermeture, ce qui conduirait le commerçant à ne pas devoir payer de loyer pour ladite période. Idem pour les charges afférentes au loyer.**

- **Prévoir un abattement d'au moins 1/12^e (correspondant à un mois de fermeture) de fiscalité locale. Les assurances sont les grandes absentes du grand mouvement de solidarité qui se met en place partout pour les entreprises et les emplois menacés par la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. Avec la CPME et d'autres confédérations de commerce dont la FDCF fait partie, nous demandons la reconnaissance par les pouvoirs publics d'un état de catastrophe sanitaire.**

Les assurances sont les grandes absentes du grand mouvement de solidarité qui se met en place partout pour les entreprises et les emplois menacés par la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

Avec la CPME et d'autres confédérations de commerce dont la FDCF fait partie, nous demandons donc la reconnaissance par les pouvoirs publics d'un état de catastrophe sanitaire.



Monsieur Le Premier Ministre
HOTEL MATIGNON
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 18 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Notre pays vit des jours sombres, comme de très nombreuses professions, notre branche du **commerce de détail chaussure** prend de plein fouet les mesures économiques qui sont très certainement incontournables, la santé de nos compatriotes passe avant toutes autres considérations.

Après des mois et des mois à avoir subi le mouvement de gilets jaunes, puis les vastes mouvements sociaux, la concurrence déloyale à la croissance exponentielle des ventes internet, nos commerces (5 000 détaillants essentiellement en centre-ville) sont exsangues de trésorerie. Les réserves sont pleines, les échéances approchent, les défauts de paiements vont se généraliser à coup sûr.

Certaines mesures liées à l'emploi ont été prises, une certaine souplesse relative aux paiements des taxes et charges sociales, des financements facilités via la BPI, des efforts très importants de nos fournisseurs, de tout cela nous nous sommes efforcés de les avoir largement diffusés auprès de nos adhérents (et des non adhérents).

Cependant, un mois de fermeture aura des conséquences incroyablement lourdes sur la pérennité de nos affaires. Décaler les paiements (impôts et charges sociales) ne servira pas à grand-chose car on ne pourra pas les payer ; c'est hélas la triste et terrible réalité.

Nous nous battons « **quoi qu'il en coûte** » mais il faut nous aider pour subsister.

Trois mesures déterminantes sont à prendre en compte et nous nous permettons de vous les présenter :

● **Concernant les salaires et charges sociales,**

- **Dégrèvement total des charges sociales et patronales pendant la durée de la fermeture, sans perte de droits, notamment pour la retraite des salariés.**

● **Concernant les loyers et charges**

Le **22 mars** ; nous avons **mis à disposition (gratuitement) un avocat conseil en baux commerciaux**, celui-ci rédigeait et expédiait dans les formes un courrier personnalisé et motivé au bailleur lui signifiant le non-paiement du loyer. Les instructions de dossiers se sont étalées de fin mars à ce jour. Dans un premier temps, les détaillants ont essayé de trouver un accord amiable avec, semble-t-il, un certain succès, mais d'autres bailleurs, hélas nombreux, ont opposé une fin de non-recevoir ! Il est encore trop tôt pour savoir si ces procédures ont abouti. Notre partenaire, le CNC, travaille avec un cabinet



NOTE TRES IMPORTANTE et URGENTE Relative aux loyers commerciaux

Notre partenaire, le cabinet Gousche avocats, considère que peut être opposé aux bailleurs la force majeure :

- l'épidémie de CORONAVIRUS pourrait répondre à ses critères,
- les mesures gouvernementales sont susceptibles de correspondre au fait de prince.

Vous devez faire face aux mesures exceptionnelles de fermeture obligatoire.

Les bailleurs estiment pour la plupart que les loyers sont entièrement dus et n'envisagent que des reports de paiement.

Si le plus souvent par plusieurs fédérations de commerçants « Zéro recettes zéro dépenses » a une portée politique, il doit être corroboré par une argumentation technique : la sécurité juridique des détaillants doit être garantie formellement.

Le Cabinet Gousche écrit par courrier d'avocat à votre bailleur, en tenant compte de votre situation particulière pour :

- Obtenir non pas seulement des reports de loyers mais des suppressions ou des réductions de loyers,
- Eviter que le bailleur ne vous oppose un défaut d'ouverture fautif et cherche à résilier le bail ou vous priver d'indemnité d'éviction en fin de bail s'il ne renouvelle pas.

Pour tous les commerçants qui exercent en centre commercial, nous mettons en commun les actions de chaque enseigne via à-vis du bailleur institutionnel.

Gousche avocats propose un **service personnalisé aux adhérents commerçants** : la mise en place d'un courrier au bailleur sur papier en tête d'avocat permettant de faire valoir les arguments adaptés pour suspendre de manière sécurisée le paiement des loyers et des charges.

Lien vers site : <https://outils.gousche.fr/outils/coronavirus-loyers-courrier-avocat-bailleur/>

Un coût pris en compte par votre fédération pour ses adhérents : débours au coût réel soit 49€ (vous récupérez la TVA) (+recommandé électronique 7€) dans la limite d'une prestation par adhérent. Il finisse nous envoyez votre facture 49€ HT pour remboursement.

Des demandes prioritaires ont été relayées auprès des confédérations dont nous sommes adhérents, à savoir CDF, CDCF, CPME. Notre Présidente, Sandrine Lacotte Garcin, s'est efforcée au cours de très nombreuses réunions à faire remonter

ces revendications au plus haut de l'État. Elle a eu aussi des contacts directs avec la secrétaire d'État au Commerce. Cela depuis le 15 mars jusqu'à ce jour.

Le 5 avril, nous avons saisi les ministres concernés par courrier

Déjà, lorsque nous avions alerté le Parlement sur les dérives du « Black Friday » (courrier aux députés en décembre 2019), grand fut notre étonnement de constater un large retour de nos députés, très au fait de la problématique engendrée par cette opération. Un décret avait d'ailleurs été un temps évoqué, hélas... sans suite. Nous allons affronter une période particulièrement difficile, certains de nos 5 500 points de vente, pour la plupart en centre-ville, n'y résisteront pas. L'objectif de zéro dépôt de bilan est hélas une chimère ! Après l'épisode « gilets jaunes » puis les mouvements sociaux de l'automne et de cet hiver puis une fermeture de plus d'un mois et demi, les trésoreries sont exsangues.

Le recul de la date des soldes est non seulement une évidence mais une obligation qui doit s'inscrire dans le temps. Nous proposons le mercredi 22 juillet 2020 pour les soldes d'été afin de bénéficier de 8 jours plein avant le départ des « aoûtistes », et bénéficier dans la foulée de la première semaine pour le retour des « juilletistes », voire plus tard selon la date de la fin du confinement, et le 4^e mercredi de janvier pour ceux d'hiver. Cela doit être accompagné d'un retour strict à la réglementation de soldes et ventes à prix démarqués dont les ventes privées. Et surtout, le consommateur retrouverait des prix vrais toute la saison et serait ainsi amené à consommer de façon plus régulière, sans attendre les diverses démarques.

les 2 mois de confinement

Pour les dates de soldes

Nous avons été contactés **mi-avril** par les deux confédérations dont nous sommes adhérents. Notre communiqué demande un report au moins au 22 juillet. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'est dit ouvert à un décalage des soldes d'été, qui normalement doivent débiter le 24 juin, ce que réclament certains commerçants dont les points de vente sont fermés depuis mi-mars en raison du coronavirus : « **Que les différents commerces concernés puissent trouver un compromis pour proposer de nouvelles dates sur la date des soldes !** »

Certains commerçants comme la fédération Alliance du commerce ont réclamé un report du début des soldes d'été « au plus tard le 1^{er} juillet » et prolongés sur 6 semaines, jusqu'au 11 août inclus, alors qu'ils sont censés s'achever le 21 juillet.

D'autres fédérations du commerce indépendant regroupées dans la Confédération des commerçants de France - CDF (nous sommes présents au comité directeur de la CDF) ont, elles, demandé le report du début des soldes d'été au 22 juillet (au moins), ainsi qu'une « *ordonnance exceptionnelle pour encadrer, un mois avant la nouvelle date repoussée des soldes, les promotions agressives, les ventes privées, les ventes à perte, etc. y compris pour l'e-commerce* ». Suivant en cela les demandes de la FDCF .

Communiqué de presse de la FDCF sur le report des dates de soldes

Notre profession de détaillants chaussure regroupe quelques particularités qui expliquent notre décision.

Nous avons reçu notre marchandise en février et début mars, environ 70 % de nos commandes Printemps-été, faisant suite à la décision gouvernementale nos magasins ont fermé le 15 mars et réouvriront le 11 mai soit deux mois sans ventes mais pas deux mois sans frais. A ce jour, nos réserves sont pleines et déjà les premières échéances approchent.

Nous demandons un report des soldes au 22 juillet 2020 au moins avec INTERDICTION FORMELLE de promotions (ventes privées et autres) à la réouverture de nos commerces.

Les commerçants ont besoin de marge pour faire tourner leurs entreprises et dans la situation actuelle, pour ne pas fermer définitivement. Les échéances fin 07 du fait de certains décalages de paiements accordées par les fournisseurs, banques, administrations risquent pour bon nombre d'entre nous d'être fatales avec des risques d'impayé importants.

Une date plus tôt serait difficilement gérable vu l'afflux important de clientèle si près de la fin du confinement.

Le 22 juillet permet d'offrir à notre clientèle des prix remisés avant les départs en vacances qui se limiteront au territoire National ; Même si à ce jour, nous n'avons pas toutes les certitudes sur les déplacements touristiques.

Solder la collection été le premier jour de l'été est un non-sens absolu surtout avec le décalage des saisons dû au changement climatique. Il en va de même pour les soldes d'hivers.

Nous insistons sur l'interdiction de ventes à caractères promotionnelles (sous toutes ces formes) reposant souvent sur des marchandises sur-margées importées d'Asie, faisant miroiter aux consommateurs de bonnes affaires, en fait illusoires. Ces pratiques sont en passe de détruire tout un réseau de boutiques et de commerces indépendants qui tentent désespérément de maintenir une façon de travailler éthique.

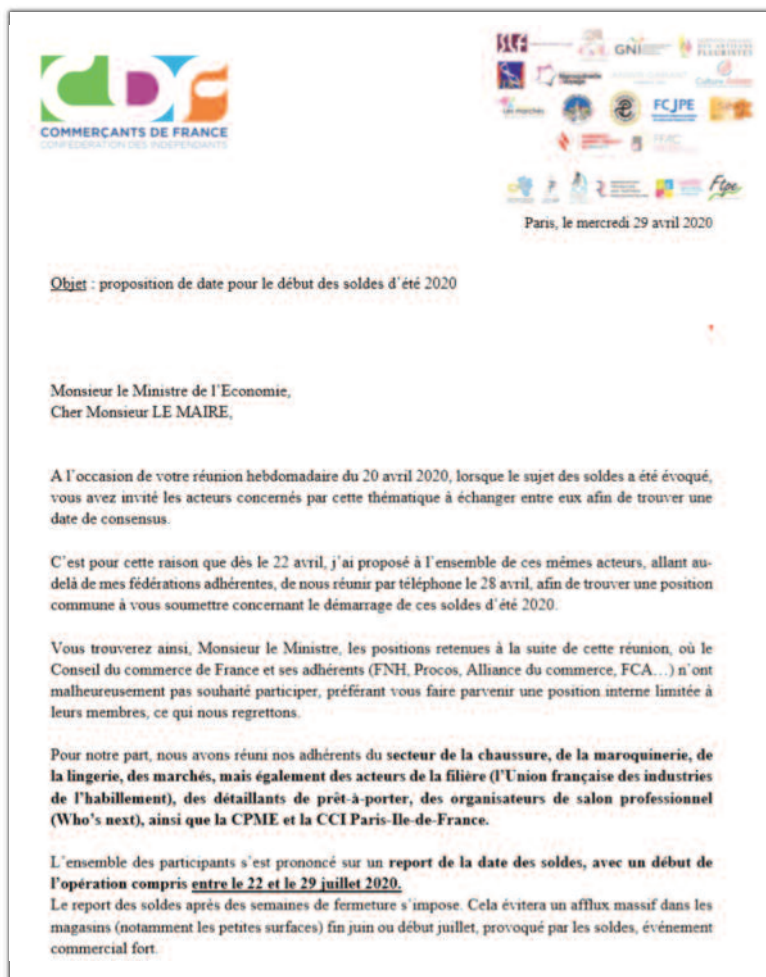


Pour le CdCF : Une majorité de Fédérations souhaitait le maintien de la date du 23 juin. Comme le ministre avait dit qu'il ne concevait pas de faire démarquer les soldes en juin, ni même début juillet, une grande partie indiquait une date de repli au 1^{er} juillet, voire au 8 juillet. À la fin de cette réunion, Philippe Daquai a repris la parole pour fustiger les autres représentants du commerce de ne pas tenir compte de la situation exceptionnelle que nous vivons. Le président William Koeberlé mis fin à la réunion en demandant aux présents de consulter leurs troupes et de faire un pas vers le détail indépendant. Résultats :

- une majorité des fédérations souhaite le maintien des soldes au 24 juin. Elles seraient d'accord pour un décalage au 1^{er} juillet, pour une durée de 6 semaines ;
- les fédérations des commerçants indépendants multimarques (habil-

ment et chaussures) souhaitent un report des soldes fin juillet - 19 août, pour une durée de 4 semaines ;

Pour le CDF : Avec le président Palombi suivi par d'autres syndicats, nous nous sommes mis d'accord sur une date commune.



Formations proposées :

À partir du 10 avril, nous avons mis en place deux formations : gestion de trésorerie et gestion des réseaux sociaux, celles-ci ont eu un bon succès puisque 2 x 20 détaillants (le maximum) y ont participé par visio-confé-

Synthèse de nos actions durant - au 10 juin 2020

rence, et cela gratuitement. Devant le succès de ces formations et le haut degré de satisfaction, nous allons multiplier à l'avenir la possibilité de former nos salariés sur de courtes sessions à distance.

Diverses interventions durant ces 55 jours :

Nos principaux fournisseurs ont été sollicités (au cours du mois de mars) afin de connaître leur position vis-à-vis des délais de paiement, remises, etc. Réponses diffusées par newsletters.

Nous insistons sur le fait que nous collaborons étroitement, quasi quotidiennement, avec les confédérations de commerce. En effet, nos demandes relatives aux assurances, Prêt Garanti par l'État (PGE), ventes click & collect et autres sujets ne peuvent trouver un écho que si celles-ci sont portées par un collectif.

La commission sociale – avec J.F Bessec, notre vice-président, et Nathalie Lecomte, notre juriste sociale – de la Fédération des Détaillants en Chaussures de France est en négociation avec Mederic Humanis. Aujourd'hui, nous pouvons vous laisser espérer avec une grande certitude que vous, les chausseurs, allez bénéficier d'un trimestre de cotisations patronales et salariales offert (complémentaire santé). Il reste des accords à obtenir de la part des partenaires sociaux de la FDCF mais rien ne nous permet de penser que ce sera un obstacle.

Enfin, on nous a souvent posé la question d'annulations de livraisons pour cette saison. Après consultation de notre avocat conseil, il n'est pas possible d'annuler les commandes passées pour cette saison, malgré la pandémie. Il conseille aux détaillants de demander à leurs fournisseurs une remise ou un avoir sur la saison prochaine, de réduire le volume des commandes pour la saison prochaine, pour les commandes non encore confirmées mais aussi pour celles qui ont été confirmées en négociant directement avec le fournisseur.

Préparation de la reprise



Nous avons effectué une **commande groupée de masques dès le 10 avril** auprès du CNC et de ANWR-GARANT. Après bien des péripéties, nous avons eu l'opportunité d'obtenir un lot de 20 000 masques. Grâce à l'action de Philippe Daquai et de Sandrine Bohanna, ces masques gratuits ont été expédiés le **7 mai** à destination des 400 détaillants qui nous avaient retourné le bon de commande. D'autres livraisons devraient se faire prochainement en fonction des disponibilités.

Sur le plan sanitaire : un gros travail a été effectué afin de fournir une semaine avant la reprise les éléments nécessaires : tableau des obligations et recommandations, affichettes vitrines, ajout DURP (tableau des risques).

Vous trouverez ci-joint les informations importantes pour la réouverture de votre magasin. Il est primordial que vos salariés puissent travailler avec un maximum de sécurité.

- analyse des risques liés au parcours clients et préconisations envisageables
- mesures de précaution (à afficher à l'entrée du magasin)
- le protocole national de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des salariés (vous recevrez très prochainement le DUERP ou document unique par mail)
- fiches utiles à utiliser si vous le souhaitez

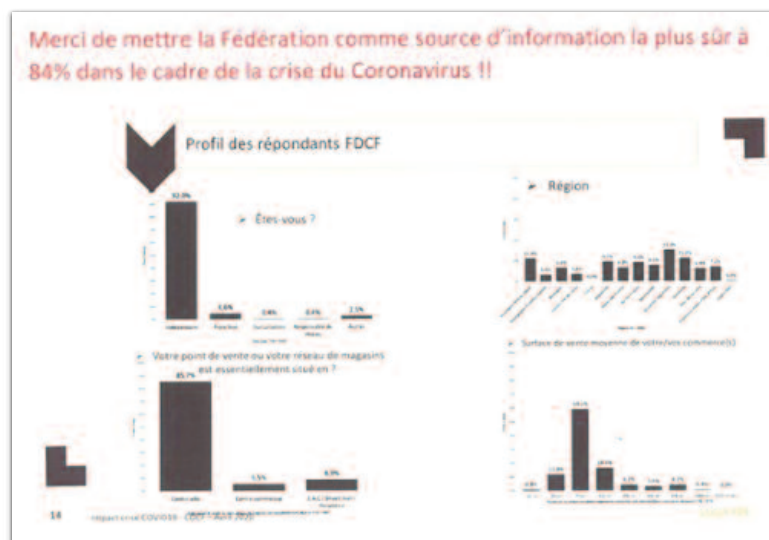
Je vous invite à lire cet article qui confirme que le virus se transmet uniquement par les sécrétions respiratoires et non la transpiration (rassurant pour l'essayage des chaussures)

<https://www.rtl.fr/actu/bien-etre/coronavirus-la-transpiration-est-elle-un-vecteur-de-transmission-7800454857>

- MESURES DE PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES
- ANALYSE DES RISQUES LIÉS AU PARCOURS CLIENTS
- HYGIÈNE DES MAINS
- MESURES DE PRÉCAUTION
- SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES
- PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT ENTREPRISE

Sujet délicat car : On peut ainsi considérer qu'au regard de ce texte, dans le contexte actuel de pandémie, l'employeur est astreint à une obligation de moyens et non de résultat. Sa responsabilité pénale ne pourra donc être engagée que s'il n'a pas mis les moyens en œuvre pour éviter la propagation du coronavirus au sein de l'entreprise.

Au sujet de la communication



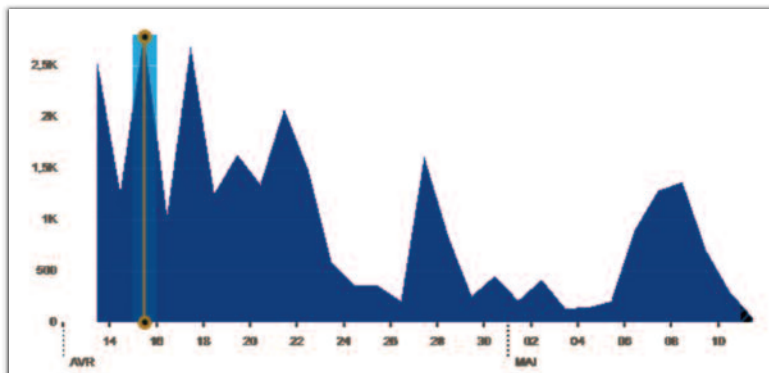
Selon les informations tirées d'une enquête réalisée par le CdCF entre le 31 mars et le 8 avril, vous étiez alors en plein dans les démarches administratives, en premier lieu pour garantir les salaires de vos employés, juste après pour négocier des délais avec les fournisseurs et enfin pour les échéances sociales et fiscales.

Vous nous mettez à la première place pour la fiabilité des informations, à 84 %, loin devant les autres sources. Nous vous en remercions et sachez que vous pouvez continuer à compter sur nous (nous travaillons maintenant sur

les 2 mois de confinement

l'après-confinement). Pour répondre à cette enquête, vous étiez à 92 % des indépendants, à 85 % installés dans les centre-ville.

Depuis le début de cette crise, les abonnements à notre newsletter ainsi qu'à notre page Facebook ont très largement crû ; certaines pages vues plus de 2 600 fois et 16 Newsletters ont été adressées. Certaines publications ont été reprises par nos amis du FB « détaillants de chaussures » qui totalise plus de 1 000 abonnés.



Nous sommes bien conscients de nos lacunes en matière de communication vers les médias.



Autant nous avons été très sollicités lors du feuillet des « gilets jaunes » par les TV et radios ; pour le Covid-19, bien peu de contacts. Il est vrai que cette crise ne touchait pas seulement le commerce mais l'ensemble de l'économie et de la société. Certaines initiatives ont été prises par des confrères et relayées sur notre FB. Un communiqué de presse concentrant nos problématiques a été envoyé aux médias dont nous avons les contacts.



Notre communiqué de presse repris par C News, et encore deux (ou presque) contre tous !!

Agnès Pannier-Runacher : « Je suis personnellement d'accord pour le report des soldes courant juillet »

Dans un communiqué publié le mercredi 13 mai, la Fédération des Détaillants en Chaussures de France (FDCF) a expliqué qu'il était « absolument nécessaire que les soldes soient repoussés d'un mois environ », soit au 22 juillet. « Nous avons calculé que ce mois supplémentaire de vente à marge réduite sauverait une grande partie des professionnels indépendants de la chaussure, en particulier, mais des autres secteurs de la mode également », indique-t-elle.

« Rattraper un début d'année catastrophique »

Mardi, la Fédération du commerce coopératif et associé (FCCA), qui représente environ 50 % du commerce de détail en France, affirmait pour sa part être favorable à « une organisation des soldes d'été dès début juillet ».

« Notre économie, et plus spécifiquement le secteur du commerce de détail, reprend son activité sans que nous ne sachions qui sera le seul de retour des consommateurs. Ce n'est pas le moment de couper l'herbe sous le pied aux acteurs du commerce qui vont très vite devoir penser à la saison hivernale pour rattraper un début d'année catastrophique », s'interrogeait ainsi Alexandra Soummer, déléguée générale de la FCCA.



Sur BFM TV, un de nos collègues de Bordeaux, Éric Toledano, avec 6 salariés a expliqué les conditions de réouverture.

Notre communiqué de presse a été largement repris par la presse professionnelle mais aussi par la presse régionale (DNA, Ouest France, etc).

Après 55 jours... Le déconfinement avec une réouverture le 11 mai

Précisons, pour ceux qui nous comparent à des fédérations fortes de + 100 000 membres (contre 750 pour la FDCF), que nous n'avons pas de service de com'. Et encore moins de service de com' spécial

« crise Covid-19 ». Francis Palombi, président de la CDF, a relayé inlassablement nos demandes dans de très nombreux médias ; lesquelles ont été transmises au plus haut niveau de l'État. Notre Fédération a toujours été mise en avant dans son action.



Synthèse de nos actions durant - au 10 juin 2020

Paris, le 2 avril 2020

Pour une reprise de l'activité commerciale plus sereine, les commerçants indépendants demandent le report des soldes d'été au 22 juillet 2020

La Confédération des commerçants de France, et plus particulièrement ses fédérations adhérentes la Fédération nationale des détaillants maroquinerie voyage (FNDMV), la Confédération nationale des détaillants en Lingerie (CNDL), la Fédération des détaillants en chaussures de France (FDCF) et le groupement de chausseurs ANWR-Garant, demandent au Ministre de l'Economie M. Bruno LE MAIRE et la Secrétaire d'Etat Mme Agnès PANNIER-RUNACHER un report des soldes d'été au minimum un mois après la date initialement fixée, soit au 22 juillet 2020.

En effet, les commerçants indépendants de ces fédérations ont été dans l'obligation de fermer leurs points de vente le 15 mars 2020 et doivent maintenant attendre la fin des mesures de confinement pour pouvoir ouvrir à nouveau, probablement pas avant le mois de mai.

La CDF et ses fédérations travaillent déjà sur l'« après-crise ». Aux inquiétudes concernant la fermeture de leurs commerces s'ajoute l'angoisse de voir apparaître des politiques de rabais agressives de la part des grands acteurs du commerce, qui promettent déjà des promotions de grande ampleur.

Après presque deux mois de fermeture, les détaillants indépendants seront en recherche de trésorerie et de marge, pour limiter les dégâts de la crise sanitaire. Ils demandent donc un report des soldes d'été au 22 juillet 2020. Cela répond également à une logique sanitaire car la CDF imagine mal que le Gouvernement, après un confinement strict, autorise un afflux de consommateurs en lieu confiné fin juin, avec les risques de contagion que cela engendrerait.

Ce report devra être accompagné d'une ordonnance exceptionnelle pour encadrer, un mois avant la nouvelle date repoussée des soldes, les promotions agressives, les ventes privées, les ventes à perte, etc... y compris pour le e-commerce, ainsi qu'un rétablissement du « prix de référence », comme prévu à l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2008 relatif aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur (avant sa suppression en 2015) et un durcissement des sanctions en cas de non-respect. Nous précisons de surcroît que les indépendants que nous sommes et que nous représentons n'ont pas les mêmes marges pour s'adonner à ce type de promotions et autres opérations commerciales agressives.

Les commerçants indépendants comptent sur la prise en compte de cette demande pour s'organiser au mieux dans les prochaines semaines et réouvrir dans les meilleures conditions, au service de leurs clients et de la vitalité des centres de villes. Enfin, nous vivrons dans le respect des consommateurs et de la pratique du « juste prix ».

Sophie BRENOT, Vice-Présidente de la Fédération Nationale des Détaillants Maroquinerie Voyage (FNDMV)
Sandrine GARCIN, Présidente de la Fédération des Détaillants en Chaussures de France (FDCF)
Michèle LACOUR, Présidente de la Confédération Nationale des Détaillants en Lingerie (CNDL)
Sonia LARUE, Directrice des services et réseaux adhérents d'ANWR-Garant
Francis PALOMBI, Président de la Confédération des Commerçants de France (CDF)

La CDF rassemble 19 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial, soit 450 000 entreprises - 1 million de salariés, des Très Petites entreprises et des entreprises sans salariés.

51 boulevard de Strasbourg 75010 PARIS - Tél : 01 44 79 28 70 - Fax : 01 45 23 93 56
Email : contact@cdf.org - www.commercants-de-france.org

Enfin ! Le 11 mai, réouverture des magasins

La joie d'acheter enfin de nouvelles chaussures

REPORTAGE
Difficile encore de mesurer l'impact économique positif de la réouverture des magasins. Mais chez Philippe Daquai, à Salomon, l'enthousiasme est au rendez-vous. Le magasin, qui n'a pas pu ouvrir le 15 mars, a réouvert ses portes le 11 mai. Les clients sont nombreux, et les ventes sont en hausse. Philippe Daquai, président de la Fédération des détaillants en chaussures de France, explique que la réouverture des magasins est une étape importante pour les commerçants indépendants. Il souligne que les clients ont besoin de se faire plaisir et de renouveler leur garde-robe. Philippe Daquai, président de la Fédération des détaillants en chaussures de France, explique que la réouverture des magasins est une étape importante pour les commerçants indépendants. Il souligne que les clients ont besoin de se faire plaisir et de renouveler leur garde-robe.

Philippe Daquai, président de la Fédération des détaillants en chaussures de France, explique que la réouverture des magasins est une étape importante pour les commerçants indépendants. Il souligne que les clients ont besoin de se faire plaisir et de renouveler leur garde-robe.

Publié par Jean Pierre Gonet [?] · 22 min ·

Prise en charge de 15% des salaires, on aurait aimé que cette nouvelle charge soit mise en place après les soldes car de chômage partiel cela risque fort pour nombre de détaillants de se transformer en chômage définitif !!!

Robert Trinel, détaillant et trésorier adj. de la FDCF.

vous regardez
Télématin
Émission du lundi 1 juin 2020

Passage sur la télé pendant 2 minutes. Tournage le matin par 2 journalistes pendant 1 heure et demie. Vous aussi contactez vos médias locaux pour présenter votre entreprise et les difficultés de la profession aux consommateurs en restant positifs. Ce sera utile pour tous les collègues.

Philippe Daquai
Chausseur - président d'honneur
Fédération des détaillants en chaussures

Economie
Ca marche pour les chaussures enfants

19:20
Prestez

les 2 mois de confinement



Le 3 juin la date des solde tombe, Ce sera le 15 juillet

Le 3 juin la date des soldes tombe... Ce sera le 15 juillet

« J'ai tenu à reporter la date des soldes pour tenir compte de la situation des petits commerçants », a expliqué le ministre, ces derniers ayant selon lui besoin de temps pour reconstituer leur trésorerie après plusieurs mois de fermeture en raison de l'épidémie. « Cela peut poser des difficultés pour d'autres grandes

enseignes (...) mais je pense qu'il est légitime de soutenir dans ces moments très particuliers ceux qui sont les plus faibles, ceux qui ont les trésoreries les plus menacées ». « Depuis plus de huit semaines, les magasins des commerçants indépendants ont été fermés et ne peuvent pas lutter contre une telle concurrence, fondée sur une politique de prix très agressive ! », a regretté la Confédération des commerçants

de France qui demandait l'annulation de cette opération (le Black Friday).

Il nous faut maintenant travailler pour une réglementation, voire une annulation des « Black Friday » et une date des soldes d'hiver plus cohérente. Il est

apparu de nombreux problèmes avec les baux commerciaux, nous allons demander une révision de la loi afin qu'elle prenne davantage en compte les commerçants-locataires.

Voilà pour l'essentiel.

La petite équipe de détaillants (bénévoles) est totalement mobilisée. Elle a besoin de vous, de votre soutien, de vos idées. Nous avons aussi constaté la forte implication de certains



de nos confrères. Nul doute que ces derniers trouveront prochainement un accueil au sein de notre bureau.

*** Notre secrétariat avec Sandrine Bohanna est à votre disposition, par mail de préférence.**

Dernière minute

Une fausse promotion dans un grand magasin, des problèmes d'hygiène dans un commerce d'alimentation, un problème de garantie constructeur, dates de péremption dépassées... Désormais les consommateurs peuvent signaler ce qu'ils considèrent comme une fraude en quelques clics. Et ce depuis la plateforme SignalConso, lancée au niveau national le 18 février 2020.

la Confédération des Commerçants de France, particulièrement inquiète en ce qui concerne l'aspect anonyme des requête. « Les témoignages risquent de ne pas être tous fondés sur l'honnêteté et la bienveillance, ni sur l'objectivité, explique son Président Francis Palombi. La CDF pense qu'il est nécessaire de procéder à des modifications, en vue que se créent une véritable transparence et authentification des éventuelles démarches engagées par les consommateurs. »

Ainsi le gouvernement fait appel aux consommateurs avec le risque des avis anonymes, épidermiques voire malveillants. À SUIVRE



FDCF

Les avantages d'adhérer

Les services de la Fédération

Les missions prioritaires de la Fédération Nationale des Détaillants en Chaussures de France sont : la défense de la profession, la représentation auprès des structures institutionnelles, le conseil et la formation...

Tout d'abord, un rôle de conseil, pour répondre au mieux aux interrogations professionnelles de nos adhérents.

Votre cotisation au tarif de 155€ vous donne accès aux services suivants :

Une protection juridique en cas de litige (Journal N°31).

Un tarif préférentiel à la souscription auprès du médiateur de la consommation (obligatoire depuis 2016, journal N°36).

Nouveau : Testeur de loyer par cabinet Gouache (journal N°38), pour bien préparer son renouvellement de bail.

Espace adhérent site internet (social et la réglementation), la possibilité de télécharger des documents ou lettres types qui vous intéressent.

Être informé de nos nouveautés sur notre site et de l'actualité de la profession grâce à nos flashs informations par email et par notre journal trimestriel.

Les consultations de droit social, réglementation des prix, litiges consommateurs et fournisseurs, baux commerciaux auprès de nos avocats experts.

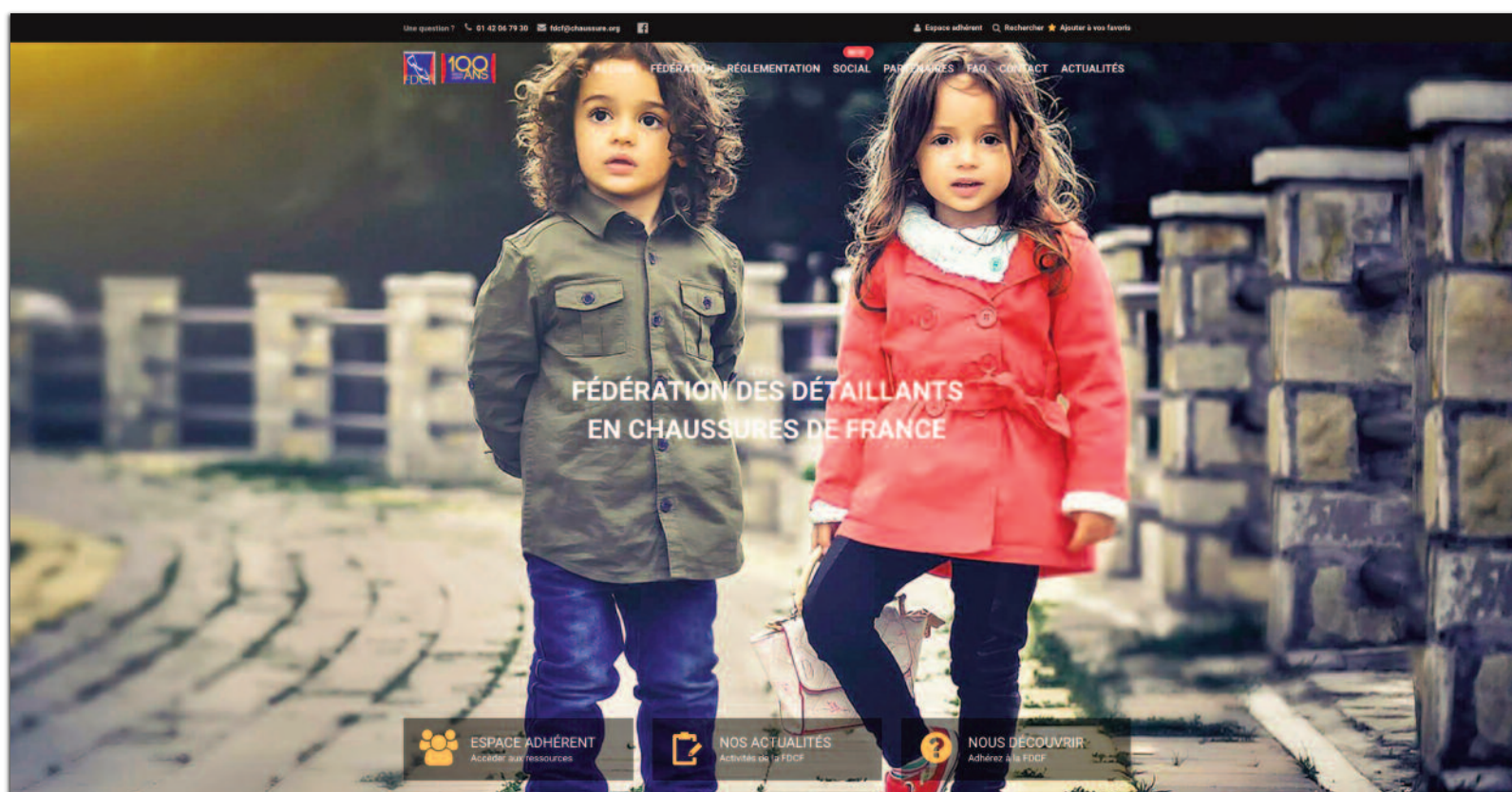
Un partenariat avec la SACEM qui vous donne droit à une réduction de -20% sur votre déclaration et SPRE, nous vous fournissons une attestation pour cet organisme.

Depuis la loi n°2006-1666 du 21/12/2006 la taxe au recyclage des chaussures est obligatoire La FDCF a négocié avec Eco-TLC un contrat de groupe pour faciliter la démarche de ses adhérents en les déchargeant des procédures de souscription et de déclaration auprès d'Eco-TLC. Pour un forfait de 20 Euros complémentaire à la cotisation de base, la FDCF s'engage à gérer votre dossier et vous fournir l'attestation validant votre contribution annuelle à l'égard des services des douanes.

Des tarifs préférentiels pour la presse professionnelle :
L'Essentiel de la Chaussure.

Une carte Adhérent et une vitrophanie de l'année de cotisation.

N'hésitez pas à venir sur notre stand du CRECENDO ou consulter notre site pour plus de renseignements.



Votre branche et Malakoff vous soutiennent

Votre branche et votre assureur Malakoff Humanis ont décidé de vous soutenir en mettant en œuvre :

Une exonération du versement des cotisations frais de santé pour le troisième trimestre 2020.

MODALITÉS TECHNIQUES POUR MISE EN ŒUVRE DE L'EXONÉRATION DE VERSEMENT DES COTISATIONS FRAIS DE SANTÉ DU TROISIÈME TRIMESTRE 2020

Quelles sont les entreprises qui bénéficient de cette mesure d'exonération de versement des cotisations conventionnelles santé au titre du 3^e trimestre 2020 ?

Exclusivement les entreprises qui adhèrent, y compris depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- aux régimes conventionnels santé auprès de Malakoff Humanis.
- pour les seuls collèges bénéficiant de la couverture auprès de Malakoff Humanis. susvisés (cadres et/ou non cadres ou ensemble du personnel), déclarés au titre du 3^e trimestre 2020.

À NOTER : Les cotisations des contrats complémentaires facultatifs hors régime conventionnel souscrits pour améliorer la couverture sociale des salariés ainsi que les cotisations des contrats prévoyance devront être déclarées et versées au titre du 3^e trimestre 2020 (Échéance du 15 octobre 2020).

Quels sont les régimes qui bénéficient de cette mesure d'exonération de versement des cotisations au titre du 3^e trimestre 2020 ?

Exclusivement les régimes conventionnels Santé(*) souscrits auprès de Malakoff Humanis

Comment activer le dispositif d'exonération de versement des cotisations conventionnelles santé du 3^e trimestre 2020 ?

Aucun formulaire spécifique pour bénéficier du dispositif n'est à compléter par l'entreprise, dès lors qu'elle satisfait aux critères ci-dessus exposés.

Pour en savoir plus, contactez votre service Relation Client Entreprise par téléphone : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption (hors jours fériés) 0 972 720 717 (appel non surtaxé).

RENCONTRE DÉTAIL - FOURNISSEUR

Chez Royer

La politique commerciale de Kickers en question

Mardi 21 janvier, sur proposition de notre présidente, Sandrine Lacotte-Garcin, Jacques Royer, président du groupe qui porte son nom, organisait une réunion dans ses bureaux à Sèvres (Hauts-de-Seine) avec quelques-uns de ses principaux clients Kickers, venus de différentes régions.

Pourquoi cette réunion ? Nous avons ressenti un sérieux vent de fronde des détaillants contre la politique commerciale du groupe Royer, en particulier sur Internet, que ce soit sur le site www.kickers.com que lors des nombreuses ventes de déstockage sur www.veepee.com (ex vente-privee.com) et autres. En préambule, Jacques Royer nous présenta les membres de son équipe commerciale qui gèrent à ses côtés les destinées des nombreuses marques distribuées par le groupe et, en particulier, Kickers, qu'il s'agisse de la force de vente ou de la distribution en ligne. Pour commencer, il nous rappelait que la marque créée par Daniel Raufast fêtait en cette année 2020 ses 50 ans et que c'était là l'occasion de communiquer particulièrement sur la marque, la petite fleur, les points vert et rouge... Un film retraçant l'ADN de la marque nous fut présenté. Il servira pour la communication dans les prochains mois. Un dialogue s'engage ensuite entre les détaillants et Jacques Royer et son équipe. Les détaillants montrent très nettement leur agacement face à toutes les opérations de remises qui sont faites à l'intention des consommateurs. Un calendrier montre ces moments de tensions, organisé par l'équipe commerciale qui gère les ventes en ligne sur le site Kickers lui-même comme sur les sites de déstockages. Bien sûr, on retrouve les moments forts : les soldes, le Black Friday en novembre, mais aussi les French Days en avril, les ventes privées...

Au bout de deux heures, les détaillants et l'équipe de vente Royer se quittent avec la relative satisfaction d'avoir obtenu une réduction du nombre d'opérations de déstockage. Elles ne sont pas, malheureusement, supprimées car nécessaires à la gestion des invendus à l'usine. Mais, autre solution, le nombre de nouveaux coloris chaque saison sera réduit dans les modèles de



Jacques Royer (chemise blanche) recevant des détaillants.

base suivis pour éviter l'usure et la disparition de références qui restent d'actualité.

Avant de quitter les locaux, nous avons pu découvrir en avant-première les collections Kickers enfants et adultes qui reprennent, à l'occasion de cet anniversaire, les modèles cultes historiques de la marque.

Philippe DAQUAI

Un entretien avec Francis Palombi Président de la CDF

Défendre les intérêts des TPE et TTPE

Francis Palombi, qui préside la CDF, la confédération regroupant une vingtaine de fédérations professionnelles d'indépendants, est issu du milieu de la chaussure. Jean-Pierre Gonet l'a rencontré

Jean-Pierre Gonet : Monsieur le Président, vous connaissez bien notre profession car vous avez été en charge du groupement ANWR GARANT France durant de nombreuses années. Actuellement, à la tête de la Confédération des commerçants de France (CDF), quelle est précisément votre mission ?

Francis Palombi : Je préside la Confédération des commerçants indépendants de France depuis 2014, réélu à l'unanimité en 2017. Ce qui m'anime depuis toutes ces années, c'est la défense des commerçants et artisans commerçants indépendants. Il s'agit de Très Petites Entreprises qui représentent moins de 11 salariés ou sans salariés (à hauteur de 35 %), soit plus de 95 % du commerce et qui ne sont pourtant pas reconnues à leur juste valeur, ni représentées officiellement, si ce n'est pas à la CDF à ce jour, notamment auprès des médias.

Depuis 2014, j'ai pu ainsi doubler le nombre de fédérations adhérentes à la CDF, qui sont aujourd'hui au nombre de 19, tous secteurs confondus. Nous rassemblons également des membres associés qui peuvent être des associations ou des unions commerciales sur tout le territoire français.

Notre objectif est de porter la voix des TPE et TTPE (sans salarié) du commerce auprès des pouvoirs publics, que ce soit sur des sujets transverses (nouvelle gouvernance du centre-ville sous forme de Coopérative, urbanisme commercial, réglementation des prix, concurrence...) ou sur des sujets nominatifs spécifiques, que l'on porte aux côtés de notre fédération adhérente concernée. Nous avons vu l'importance d'avoir un message uni, clair, sur les TPE lors de cette crise sanitaire sans précédent afin que nos commerces ne soient pas oubliés dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien mis en place ou pour faire repousser la date des soldes !

Mon parcours professionnel s'est exprimé dans le secteur de la chaussure, chez les indépendants, j'accorde une attention toute particulière aux problématiques de cette profession. Mme Lacotte Garcin, Présidente de la FDCF, est d'ailleurs une vice-Présidente de la CDF très active, professionnelle et je me félicite de l'avoir à mes côtés.

L'année 2019 a été marquée par de multiples désordres sociaux, qui ont eu un impact certain sur nos activités. Vous avez été très présent sur les médias radio et TV. Quelle est à ce jour la position de la CDF ?

F.P. : La CDF a été en lien constant avec le Ministère de l'Économie dans le cadre de la crise des « gilets jaunes » puis des mouvements sociaux, et depuis mars la crise de la Covid-19, notamment en participant aux réunions de crise hebdomadaires. Nous avons défendu l'intérêt des TPE et TTPE du commerce en demandant un accompagnement simple et concret des pouvoirs publics. La situation a été dramatique pour de nombreux commerçants qui ont dû être dans l'obligation de fermer avec un chiffre d'affaires qui n'a pas pu être rattrapé, même à l'issue du confinement.



Jean-Pierre Gonet et Francis Palombi.

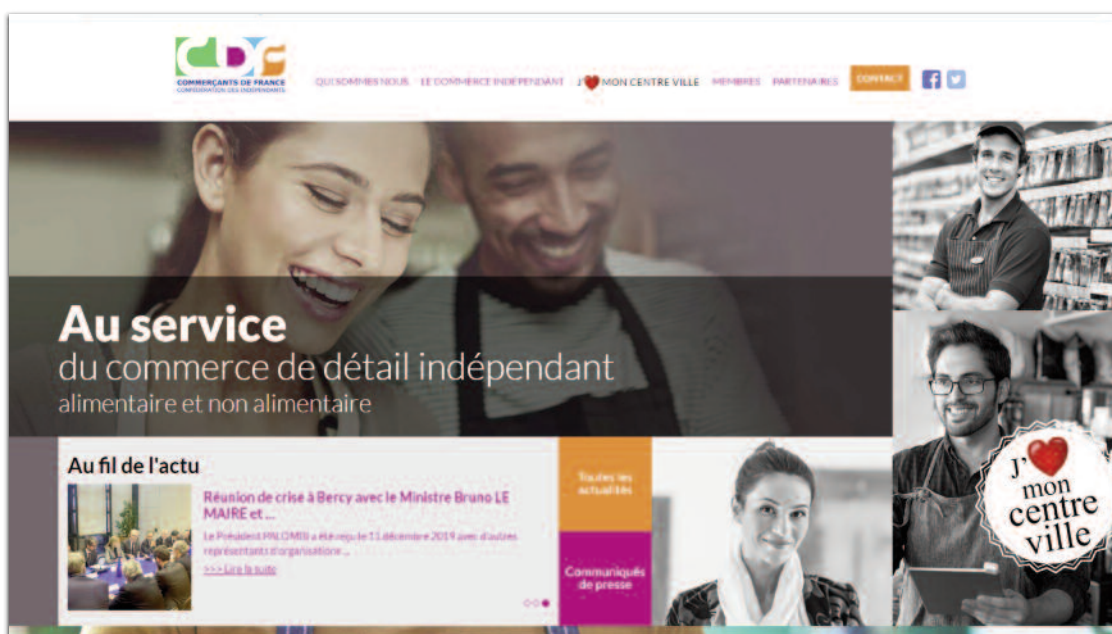
Certaines entreprises sont sur le point d'être en faillite et nous interpellons le Ministère pour poursuivre les aides accordées aux TPE du commerce les plus fragiles.

Par ailleurs, il était important de rappeler dans les médias les différences entre les formes de commerce, avec les spécificités du commerce indépendant et les marges appliquées, qui n'ont rien à voir avec celles des enseignes et de la grande distribution. Les consommateurs doivent en avoir conscience !

Notre profession a bien changé en quelques années. Outre la concurrence Internet et la désaffection pour l'équipement de la personne, nous sommes aujourd'hui confrontés à une forte érosion de nos marges. En cause, les périodes de démarques continuelles. Quelle est votre position sur l'abandon ou le non-respect du prix de référence ?

F.P. : L'abandon de la définition du prix de référence basé sur « le prix le plus bas pratiqué les 30 derniers jours » a été terrible et a accentué le phénomène de promotions permanentes. Nous avons eu l'occasion de le rappeler à la directrice de la DGCCRF rencontrée en juin 2020. Des perspectives d'évolution européenne semblent se profiler pour l'année prochaine, et nous allons

suivre ce dossier avec une grande attention, en lien avec la FDCF. Équité et justice au sein des acteurs du commerce s'imposent. Le consommateur est aujourd'hui perdu et ne sait plus quel est le juste prix, car les grandes enseignes jonglent entre promotions, soldes, ventes privées... sans compter des opérations comme le Black Friday, qui ne dure pas un jour mais presque une semaine dans certains grands magasins. Les seuls bénéficiaires sont les grandes marques, les chaînes, les enseignes, qui ont des marges 5 fois plus importantes par rapport aux indépendants. Elles pratiquent du dumping sur les prix. Cela ne les empêche pas de déposer le bilan !



Ce type d'opération a été encore plus malvenu à la sortie du confinement. La CDF avait pourtant demandé aux acteurs du commerce une « *solidarité commerciale* » pour limiter au maximum les promotions jusqu'à la date repoussée des soldes... Nous avons pu constater que les grands acteurs du commerce n'ont pas respecté cet appel. C'est véritablement le modèle économique des réductions de prix qu'il faut revoir à la base car les rabais sont faussés, compte tenu des coefficients multiplicateurs des grands acteurs du commerce, qui font également parfois fabriquer spécialement pour l'occasion. Cela ne peut plus durer ! Il est urgent que les pouvoirs publics recadrent et encadrent le système, c'est une question de confiance et de concurrence loyale entre les acteurs du commerce. Cette thématique sera d'ailleurs abordée au niveau européen lors du 15^e colloque des Vitrites d'Europe que la CDF organise en novembre prochain. Quant aux soldes, si la durée a été raccourcie à 4 semaines et la date repoussée au 15 juillet exceptionnellement cette année (après un long travail auprès du Ministère de l'Économie...), les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes des indépendants, notamment en raison des dates mal choisies car souvent trop tôt. Il manque aussi un événement national, mobilisateur, comme une « semaine du commerce », pour inciter les consommateurs à se rendre dans leurs centres-villes. Nous avons semblé être entendus par le Ministère de l'Économie qui devrait organiser cet événement au mois d'octobre, ponctué par notre membre associé et Président, Hervé Lemaingue, avec la Journée nationale du commerce de proximité (JNCP). Notons également le fléau des outlets, centres de marques, qui n'appliquent pas la législation et qui affectent le centre-ville. La FDCF est d'ailleurs un adhérent et membre actif au Collectif national pour le commerce de proximité (ex Collectif national pour le contrôle des centres de marques). Depuis plusieurs mois, le Collectif et la CDF agissent de façon concrète et médiatique pour contrer l'implantation de nouveaux entrepôts logistiques type *Amazon* et *Alibaba* qui ont détruit en 2019 plus de 7 900 emplois et qui pourraient en détruire 15 000 si leurs surfaces étaient doublées, comme cela semble malheureusement prévu, si nous n'agissons pas. Pour rappel, aux États-Unis,

Amazon a conduit à la destruction de plus de 270 000 emplois dans le commerce en 10 ans !

Pour ce faire, nous avons lancé une pétition pour la défense du commerce de proximité et contre ces nouveaux entrepôts, signée par près de 100 000 citoyens, ainsi qu'une tribune pour demander un moratoire de deux années, un encadrement de ces entrepôts par le passage devant les commissions d'urbanisme et la soumission à la TASCOT, à l'instar des autres surfaces commerciales. Cette tribune, publiée dans un média national le 22 juin, a été signée par une centaine de personnalités publiques, dont votre Présidente et votre Président honoraire, et une quarantaine de parlementaires, tous bords politiques

confondus. Une proposition de loi a été déposée mi-juin par l'ancienne ministre de l'Écologie et députée, Delphine BATHO, qui reprend les points demandés par la CDF. Nous attendons maintenant un certain courage politique pour soutenir ce moratoire qui permettra de faire un point sur l'état du commerce en France, moratoire d'ailleurs demandé par la Convention citoyenne pour le Climat.

La FDCF est partie prenante dans la CDF. Comment percevez-vous la synergie entre nos deux structures ?

F.P. : La FDCF est un membre historique de la CDF et nous pouvons compter sur son implication et sa force de proposition. C'est très stimulant pour moi d'avoir des membres aussi engagés et cela nous amène à affiner nos positions, pour coller au mieux aux attentes de nos adhérents.

Le monde de la chaussure indépendant a de nouveaux challenges : la transition numé-

rique, écologique, la mutation de la consommation, et c'est main dans la main que nous devons avancer, CDF et FDCF, pour accompagner au mieux nos indépendants.

L'union fait la force, on ne le dira jamais assez, aussi soyez assuré que notre fédération prendra toute sa part au sein de la CDF, afin que ce qui nous unit, la défense du commerce indépendant, soit plus efficace encore.

Nous vous remercions profondément pour la confiance que vous nous accordez et nous allons continuer à vous satisfaire.

Au cours de ces deux mois de fermeture, nous avons été en liaison constante. Comment s'est concrétisée cette collaboration ?

La CDF a eu à cœur de maintenir un lien constant avec ses fédérations pendant le confinement. Au lieu du Comité directeur mensuel, la CDF a organisé une réunion téléphonique chaque semaine, thématique, avec des intervenants extérieurs (députés, présidents de régions, maires, collaborateurs de ministère...). Ces réunions ont été très suivies, réunissant jusqu'à 50 personnes et permettant de comprendre au mieux la situation dans laquelle se trouvaient les commerçants et relayer les demandes auprès du Ministère de l'Économie, avec lequel nous étions également en lien constant. Nous avons essayé d'informer au mieux les fédérations sur les mesures d'accompagnement des TPE du commerce, avec les textes de loi, décrets, procédures, communication, etc. Nous sommes parfois intervenus pour faire modifier des textes et des procédures.

Enfin, nous avons agi avec la FDCF et d'autres fédérations concernées sur le report de la date des soldes, avec la publication d'un communiqué de presse commun et la défense de ce message sur de nombreux plateaux télévisés. Cela nous a demandé beaucoup d'efforts, de communication pendant plus d'un mois auprès du Ministère afin d'obtenir la date du 15 juillet. Mais ne lâchons rien, il faut continuer à travailler sur le dossier, afin d'obtenir une réponse satisfaisante pour les commerçants indépendants et des soldes maintenus à la bonne date.

Titre ? ? ? ? ?

Les premiers chiffres viennent de tomber :

Selon l'institut Français de la mode (équipement de la personne), juin dévise de - 22% ; les indépendants ayant une baisse plus modeste de - 13 % : **Ce sont quand même les indépendants multimarques qui s'en sortent le moins mal !**

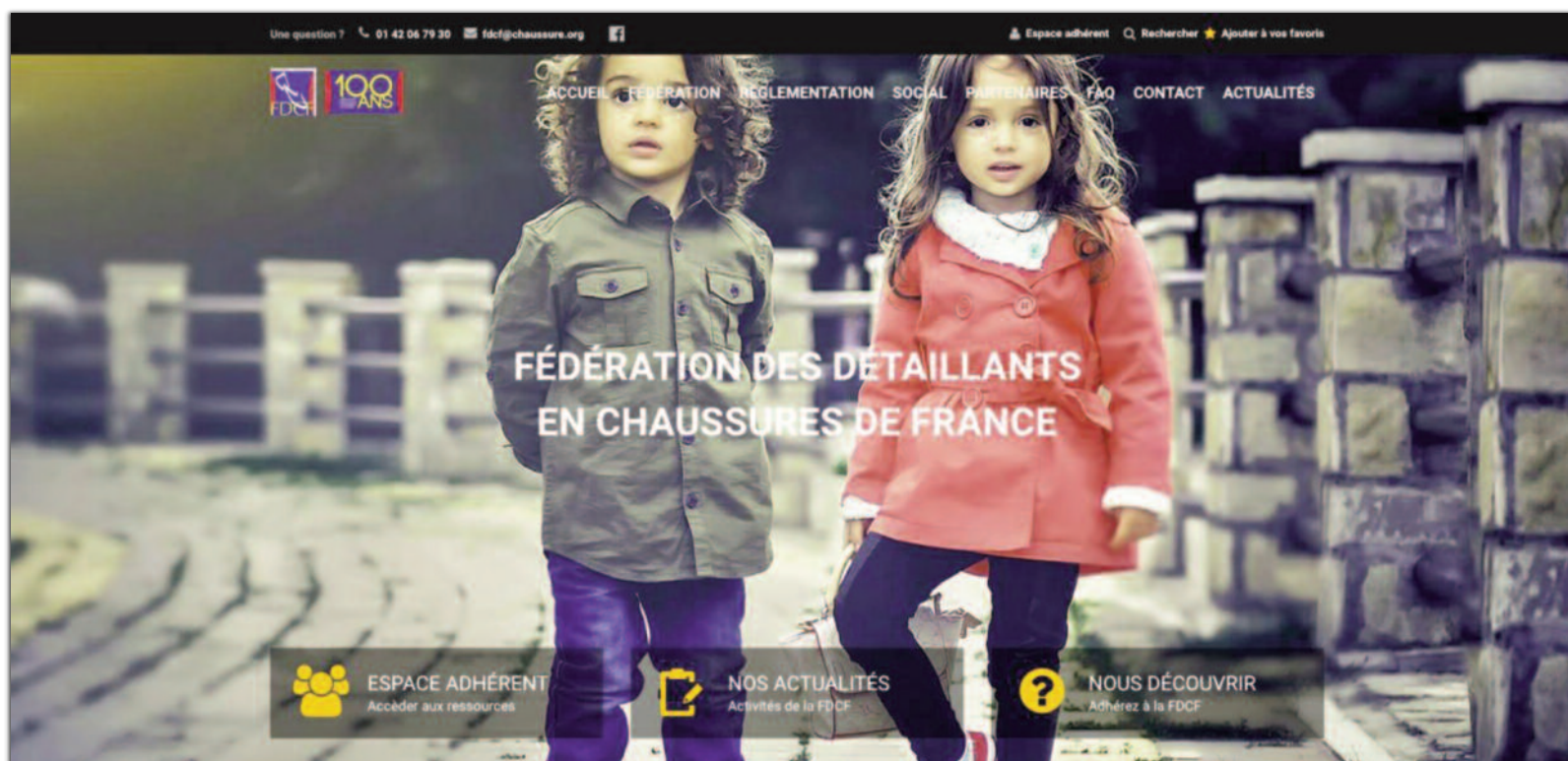
Dans la chaussure (source Trajectoire) : Mai est à - 9 % et juin - 19 % avec une semaine de soldes en moins !

Depuis le 1^{er} mars au 30 juin, nous sommes à - 43 %, baisse la plus sensible dans l'Est, Région Parisienne et Sud-Ouest.

Pour les soldes, il est trop tôt pour dégager une tendance. Les premiers retours sont très disparates, toujours suivant la nature et la localisation des magasins.

Découvrez de nombreuses rubriques sur notre site !

La page d'accueil du site de la fédération : www.chaussure.org



Venez nous
rejoindre et
échanger
avec nous sur
notre
Facebook



FDCF

Tél. : 01 42 06 79 30 / 01 42 06 79 40 - Du lundi au vendredi de 9h à 17h

fdcfc@chaussure.org www.chaussure.org 46, boulevard de Magenta 75 010 Paris.

Fédération-des-Détailants-en-Chaussures-de-France

Conception graphique : © Nicolas Petit - www.nicolaspetit.net / Imprimeur : Imprimerie Solidaire